

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des  
**Alpes-de-Haute-  
Provence**

-  
Arrondissement de  
**Forcalquier**

-  
Canton de  
**Valensole**

-  
Commune de  
**Gréoux-les-Bains**

Séance du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à neuf heures,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de  
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

**Présents :**

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Monique HOURS,  
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-  
GASSIER, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Thierry  
LATIL, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu  
SOLDA.

**Absents donnant pouvoir :**

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Raymond  
MAZZOLENI, Monsieur Vincent BLACHERE à Madame Nathalie PONCE-  
GASSIER, Monsieur Swen BUHLER à Madame Josette LAUVERGNIAT,  
Madame Olivia BURLES à Monsieur Thierry LATIL, Madame Mirjam  
REINHARD à Madame Monique HOURS.

**Absents :**

Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Françoise MARQUE.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Pierre LUCAS

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

**Date de convocation**

30 novembre 2022

**OBJET : Décision Modificative n°2 – 2022 Budget M14 Commune**

**Rapporteur : Monsieur Alain ROUX**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**Vu** la délibération n°2022-035 du 24 mars 2022 portant adoption du budget primitif de la commune pour l'exercice 2022 ;

**Vu** la délibération n°2022-075 du 21 septembre 2022 relative à une décision modificative n°1 des inscriptions budgétaires 2022 ;

**Considérant** qu'afin de tenir compte de certains réajustements budgétaires en dépenses, d'intégrer de nouvelles recettes non prises en compte depuis le vote de la dernière décision modificative, il y a lieu de voter une nouvelle décision modificative.

Le rapporteur propose à l'assemblée de réajuster les crédits budgétaires et d'intégrer les nouvelles inscriptions budgétaires ci-dessous :

- **Inscriptions recettes de fonctionnement : 142 000 €**

- Des remboursements complémentaires d'indemnités journalières d'accident de travail versées par la caisse d'assurance au titre des risques statutaires : **+ 10 000 €**,
- Des ventes de concessions dans le cimetière non prévues au budget primitif: **+1 000 €**,
- Une Dotation de Solidarité Communautaire versée par la DLVA pour 2022 : **+ 22 303 €**,
- Un reversement de l'Etat pour un produit sur les jeux en ligne du casino pour l'année 2021 : **+ 22 297 €**,
- Un produit supplémentaire d'occupation du domaine public pour le marché forain hebdomadaire : **+ 15 000 €**,
- Un prélèvement sur les jeux du casino en augmentation par rapport à la prévision du budget primitif : **+ 156 000 €**,
- Un réajustement de la taxe additionnelle aux droits de mutation en baisse par rapport à la prévision du budget primitif : **- 90 000 €**,
- Un réajustement à la baisse de la prévision budgétaire des revenus des immeubles : **- 10 000 €**,
- Un produit supplémentaire de la prise en charge par l'Etat des repas servis au restaurant scolaire dans le cadre de la tarification sociale à 1 € : **+ 15 400 €**.

- **Inscriptions dépenses de fonctionnement : 142 000 €**

- Un virement complémentaire à la section d'investissement pour autofinancer une partie des dépenses d'investissement : **+ 142 000 €**.

<b>Imputations budgétaires</b>	<b>Fonctionnement Recettes</b>	<b>142 000 €</b>
013-6419	Atténuations de charges	10 000 €
70-70311	Concessions dans le cimetière	1 000 €
73-73212	Dotation de solidarité communautaire	22 303 €
73-7323	Reversement de l'Etat sur le produit des jeux	22 297 €
73-7336	Droits de places	15 000 €
73-7364	Prélèvement sur les jeux du casino	156 000 €
73-7381	Droit de mutations	-90 000 €
75-752	Revenus des immeubles	-10 000 €
75-7588	Autres produits de gestion courante	15 400 €
<b>Imputations budgétaires</b>	<b>Fonctionnement Dépenses</b>	<b>142 000 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	142 000 €

- **Inscriptions recettes d'investissement : 194 729 €**

- Une subvention de la Caisse d'Allocation Familiale des Alpes-de-Haute-Provence pour le renouvellement informatique de l'Espace Jeunes : **+ 1 450 €**,
- Une subvention du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence au titre des amendes de polices 2022 pour sécuriser 11 passages piétons sur la commune : **+ 39 999€**,
- Une subvention du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence au titre du FODAC 2022 pour la restructuration des chaussées du quartier St Sébastien et au chemin des Maurines (bas) : **+ 11 280 €**,
- Un virement de la section d'investissement pour financer des dépenses d'investissement : **+ 142 000 €**.

• **Inscriptions dépenses d'investissement : 194 729 €**

- Des travaux de sécurisation de 11 passages piétons sur la commune : **+ 101 964 €**,
- Des travaux de restructuration des chaussées du quartier St Sébastien et au chemin des Maurines (bas) : **+ 90 591 €**,
- Le renouvellement du matériel informatique de l'Espace Jeunes : **+ 2 174 €**,

<b>Imputations budgétaires</b>	<b>Investissement Recettes</b>	<b>194 729 €</b>
021	Virement de la section d'exploitation	142 000 €
13-1323	Fonds d'Aides aux Communes (FODAC) 2022	11 280 €
13-1332	Produit des amendes de police 2022	39 999 €
13-1348	Subvention de la CAF des Alpes-de-Haute-Provence	1 450 €
<b>Imputations budgétaires</b>	<b>Investissement Dépenses</b>	<b>194 729 €</b>
21-2183	Matériel informatique	2 174 €
23-2315	Travaux de voirie	192 555 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

**ADOpte** la décision municipale n°2 du budget de la commune pour l'exercice 2022 intégrant les inscriptions budgétaires précisées ci-dessus.

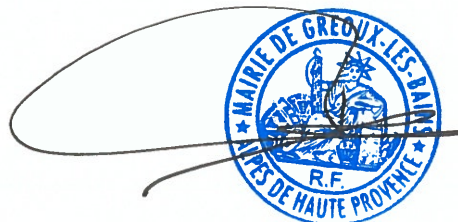
Délibéré à Gréoux-les-Bains,  
Le 6 décembre 2022

Signé,  
Le - **6 DEC. 2022**

Publié sur le site internet de la mairie :  
Le - **7 DEC. 2022**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Pierre LUCAS